



## Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY  
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

# COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2015

**Membres du Comité syndical présents :** Charles-Henri BERNARD, Thierry BADEL, Alain BADOIL, Elisabeth CAILLOZ, Bernard DESCOMBES, Pascal FURNION, Rémi FOURMAUX, Françoise GAUQUELIN, Gérard GRANGE, Jean-Louis IMBERT, Olivier LAROCHE, Daniel MALOSSE, Florence PERRIN, Mario SCARNA, Bernard SERVANIN, Pierre-Jean ZANNETTACCI

Validation du procès-verbal du comité syndical du 7 octobre 2015.

### 1. Election d'un(e) secrétaire de séance

---

Mario SCARNA est élu secrétaire de séance.

La candidature FISAC du Syndicat de l'Ouest Lyonnais a été retenue. Deux ans et demi s'étant écoulés entre le dépôt de la candidature et son acceptation, certaines actions apparaissent aujourd'hui obsolètes.

Le plan d'actions a donc été retravaillé entre les techniciens du SOL, ceux des communautés de communes et les représentants de l'Etat selon les objectifs politiques fixés en bureau du SOL, à savoir :

- un remaniement des actions pour ne garder que quelques actions pertinentes ;
- aucun recrutement spécifique pour la mise en œuvre du plan d'actions FISAC.

Le nouveau plan d'actions s'organise autour de 3 axes :

- Développement des outils territoriaux
  1. Accompagnement des entreprises : initier une démarche de progrès pour les entreprises commerciales et artisanales – Démarche Performance Commerce Qualité / CAPEA diagnostic
  2. Chartes de territoire pour le développement de l'économie locale
  3. Amélioration de la démarche commerciale des entreprises artisanales
- Renforcement des actions d'animations transversales Ouest Lyonnais
  4. Valorisation des dynamiques locales et développement d'une communication commerce et artisanat adaptée
  5. L'outil numérique, web et e-commerce pour renforcer le commerce de proximité et l'artisanat local
  6. Faire évoluer et pérenniser la fédération Cap à l'Ouest
- Gouvernance
  7. Animation et suivi de l'opération
  8. Mise en œuvre d'un plan de communication sur l'opération
  9. Evaluation des actions menées

Les aides directes, figurant dans la candidature initiale, sont abandonnées.

Les subventions FISAC seraient de 67 301 € pour des dépenses s'élevant à 349 485 € : le taux d'aides FISAC avoisinerait donc les 20 %. Les élus regrettent la forte baisse de l'enveloppe financière. Il est rappelé que cette baisse n'est pas du fait du SOL mais de l'Etat.

Une convention cadre partenariale et un avenant relatif au remaniement du plan d'actions et des taux de subvention par action doivent être signés entre le SOL, l'Etat, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat et la Fédération Cap à l'Ouest.

**2. Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) / Convention partenariale à conclure avec l'Etat et les partenaires**

- **Approbation de la convention**
  - **Autorisation au président de la signer**
- 

Le Comité Syndical, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- APPROUVE la convention partenariale à conclure avec l'Etat et les partenaires ;
- AUTORISE le Président à la signer.

**3. Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) / Avenant n°1 à la convention partenariale à conclure avec l'Etat et les partenaires**

- **Approbation de l'avenant**
  - **Autorisation au président de le signer**
- 

Le Comité Syndical, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention partenariale à conclure avec l'Etat et les partenaires ;
- AUTORISE le Président à le signer.